

	DATE	OBSERVATIONS
Saisie des vœux	Du lundi 8 avril 12H00 au lundi 22 avril 2024 17H00	Saisie sur I-Prof (SIAM)
Publication des postes	Le 08 avril 2024	Sur I-Prof (SIAM)
Bonification au titre du handicap	Transmission le 22 avril 2024 au plus tard	Envoi de la demande de bonification accompagnée des justificatifs au médecin de prévention – Rectorat (cf pages 17-18 et annexe 16) ⚠ Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas traité
Bonification pour : rapprochement de conjoint ; autorité parentale conjointe ;	Transmission le 22 avril 2024 au plus tard	Justificatifs correspondant à la situation de l'enseignant (cf pages 15 à 17 et annexe 15) à transmettre à la DIPER 1 ⚠ Tout dossier incomplet ou hors délai ne sera pas traité
Disponibilité dans MVT1D de l'accusé réception récapitulant les vœux saisis	A compter du 23 avril 2024	Seuls les enseignants souhaitant annuler des vœux ou leur participation devront retourner cet accusé de réception annoté et signé par mél à dnden27-diper1@ac-normandie.fr pour le 7 mai 2024 au plus tard .
Disponibilité dans MVT1D de l'accusé réception avec indication du barème - Phase de sécurisation et de correction des barèmes	Du 27 mai 2024 au 7 juin 2024	Une note de service accompagnée de la demande de contestation des barèmes sera transmise via la note hebdo le jeudi 23 mai 2024. Elle précisera les modalités et la date de retour de la demande.
Disponibilité dans MVT1D de l'accusé réception avec le barème définitif	Du 12 juin 2024 au 13 juin 2024	
Résultats	14 juin 2024 – 17H00	La publication des résultats sera disponible dans MVT1D.
Phase de recours en cas de décision individuelle défavorable	Du 14 juin 2024 au 13 août 2024	L'enseignant pourra formuler un recours assisté d'un représentant d'une organisation syndicale dans le cas d'une affectation obtenue hors vœux ou en cas d'absence de mutation (cf page 25).